



OSISKO ANNONCE L'APPROBATION DU TSX POUR LE RENOUVELLEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

(Montréal, 8 décembre 2022) Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX et NYSE : OR) (la « **Société** » ou « **Osisko** ») annonce que la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») a approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « **programme** »). Selon les termes du programme, Osisko peut acquérir jusqu'à 18 293 240 de ses actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), de temps à autres, conformément aux procédures de la TSX pour une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera effectuée par l'intermédiaire des services de la TSX ou d'autres systèmes de négociation parallèles au Canada, s'ils sont admissibles, et respectera leur réglementation. Les rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués au moyen de transactions sur le marché libre ou par un autre moyen permis par une autorité en valeurs mobilières, incluant des transactions préalablement organisées, des offres faisant l'objet d'une exemption et des ententes privées en vertu d'une ordonnance d'exemption d'offre publique émise par une autorité en valeurs mobilières.

Les rachats effectués dans le cadre du programme peuvent commencer le 12 décembre 2022 et se termineront le 11 décembre 2023, ou à une date antérieure lorsque le programme sera complété. Les rachats quotidiens seront limités à 81 963 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, représentant 25 % de la moyenne quotidienne des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société sur le TSX sur la période de six mois se terminant le 30 novembre 2022, soit 327 853 actions ordinaires.

Le prix que la Société paiera pour toute action ordinaire acquise dans le cadre du programme sera le prix courant du marché au moment de l'achat (frais de courtage en sus) et toutes les actions ordinaires acquises par la Société seront annulées. Dans l'éventualité où la Société acquiert des actions ordinaires via des transactions préalablement organisées, des offres faisant l'objet d'une exemption, des rachats de blocs d'actions ou des ententes privées, le prix d'acquisition des actions ordinaires pourrait être et sera, dans le cas d'acquisitions via des ententes privées, tel que permis par l'autorité en valeurs mobilières, à escompte en fonction du prix des actions ordinaires sur le marché au moment de l'acquisition.

Le conseil d'administration d'Osisko est d'avis que, de temps à autre, la valeur sous-jacente de la Société n'est pas reflétée dans le cours des actions ordinaires, et que, par conséquent, le rachat d'actions ordinaires permettra d'augmenter la participation proportionnelle dans la Société et sera donc dans l'intérêt de tous les autres actionnaires de la Société.

En date du 30 novembre 2022, 183 921 409 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Les 18 293 240 actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre du programme représentent approximativement 10 % du flottant des actions ordinaires de la Société en date du 30 novembre 2022, soit 182 932 406 actions ordinaires.

Durant le programme précédent de la Société, qui se terminera le 11 décembre 2022, la Société a obtenu l'approbation d'acquérir 16 530 688 actions ordinaires et a réellement racheté 1 694 658 actions ordinaires à un prix moyen de 13,0619 \$ par action ordinaire par l'entremise des services du TSX ou d'autres systèmes de négociation parallèles au Canada.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques qui détient un portefeuille de plus de 175 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Heather Taylor
Vice-présidente, relations aux investisseurs
Tél : (514) 940-0670 #105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Dans ce communiqué de presse, ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires ou opinions exprimés par le conseil d'administration de la Société sur la valeur sous-jacente des actions ordinaires de la Société et sur le fait que les conditions peuvent ou ne peuvent pas être rencontrées afin de justifier l'utilisation du programme. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « suggère », « apparaît », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « cible », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant envers la valeur sous-jacente ou la valeur marchande des actions ordinaires de la Société. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.